

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Vote	
A l'unanimité des membres présents	
Pour : 10	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 1 Juillet à 10:00, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 23/06/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mmes : CHARRETON Amandine, CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) avant donné procuration : MM : ARNAUD Daniel à M. NOALHAT Alexandre, LEMAITRE Guy à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absents : Mme CHABERT Nadège

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHARRETON Amandine

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_06_08 – SUBVENTION ALLOUEE AU FC BROMONT-LAMOTHE / MONTFERMY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

M. le maire rappelle que les différentes associations de la commune ont été reçues en janvier 2023 pour l'examen de leur demande de subvention. L'association "FC Bromont-Lamothe / Montfermy" a été reçue et a déposé une demande de subvention.

Il expose qu'il a oublié de présenter la demande de subvention de l'association "FC Bromont-Lamothe / Montfermy" lors du vote du budget.

Il rappelle que la commune a alloué une subvention de 250 € à l'association "Val de Sioule", a permis l'amélioration du local de l'arbitre et a facilité l'octroi de maillots par la Société Coudert.

Dans un souci d'équité, il demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour allouer une subvention à l'association "FC Bromont-Lamothe / Montfermy" d'un montant équivalent aux années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DECIDE d'allouer une subvention d'un montant identique aux années précédentes à l'association "FC Bromont-Lamothe / Montfermy"
2. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 05/07/2023

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON



Le secrétaire de séance

Amandine CHARRETON